

En quoi le SMSI peut être utile au développement des bibliothèques

Danielle Mincio,
Danielle.Mincio@bcu.unil.ch
BCU, Lausanne

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information s'est déroulé en 2 phases :

L'objectif de la première phase était le suivant: formuler de façon parfaitement claire une volonté politique et prendre des mesures concrètes pour poser les bases d'une société de l'information accessible à tous, tout en tenant pleinement compte des différents intérêts en jeu ⁽¹⁾. L'objectif de la deuxième phase était le suivant: mettre en oeuvre le Plan d'action de Genève et aboutir à des solutions et parvenir à des accords sur la gouvernance de l'Internet, les mécanismes de financement, et le suivi et la mise en oeuvre des documents de Genève et Tunis ⁽²⁾.

La première phase, qui a élaboré une Déclaration de principe ⁽³⁾ et un plan d'action ⁽⁴⁾, s'est tenue à Genève en décembre 2003. La seconde s'est tenue à Tunis en novembre 2005 et a eu pour objet de trouver des moyens de régler la gouvernance de l'Internet, de trouver des schéma de financement et de régler les modalités de suivi et de mise en œuvre du plan d'action de Genève. Elle a débouché sur l'Engagement de Tunis ⁽⁵⁾ et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information ⁽⁶⁾.

Au cours de la première phase, les bibliothèques se sont très rapidement, par le biais de l'IFLA mais surtout grâce à l'instigation et avec l'appui des bibliothécaires suisses regroupés dans le SLIR (Swiss Librarians for International Relations, groupe d'intérêt de la BBS), impliquées dans le processus d'élaboration des textes du sommet.

1. Un processus multipartenarial

En effet, malgré quelques difficultés de mise en place au départ, le SMSI est un des premiers sommets placé sous l'égide de l'ONU qui soit multipartenaire. Ce multipartenariat est composé : des Etats, des organisations internationales rattachées à l'ONU ⁽⁷⁾, de la société civile et du secteur privé.

La société civile est composée d'ONG agissant dans différents secteurs mais aussi d'individualités concernées par le sujet. Les relations entre l'ONU et la société civile sont réglées par le biais du CONGO ⁽⁸⁾.

Le secteur privé est composé de représentants de grandes entreprises concernées par le marché en relation avec le développement des technologies de l'information.

La démarche multipartenariale du SMSI a permis, déjà dans les processus préparatoires servant à l'élaboration de documents approuvés lors des deux phases, d'orienter les objectifs du SMSI en s'appuyant sur des éléments existants.

Dans le document de base ayant servi aux travaux préparatoires de la rédaction de la déclaration de principe et du plan d'action préparé par l'UIT ⁽⁹⁾, la société de l'information était vue seulement sous l'angle technique de la communication mais pas sous celui du contenu. Grâce à l'action conjointe de nombreuses OI et ONG, dont l'IFLA, le volet «contenu» de la société de l'information a pris la place qui lui revenait dans la problématique de la société de l'information.

Toujours dans ce premier document de base, les points d'accès se limitaient aux bureaux de poste !

Sans l'action conjointe de l'IFLA, de l'ICA ⁽¹⁰⁾ et de l'UNESCO, les bibliothèques, les archives et les centres de documentation, qui sont au cœur de l'accès à l'information et au savoir pour tous sans distinction d'aucune sorte, auraient été tenus à l'écart de la société de l'information.

Ces résultats ont été obtenus également grâce à une participation très active des bibliothécaires du SLIR et des membres du conseil d'administration de l'IFLA aux travaux préparatoires où ils ont pu intervenir pour faire valoir leur point de vue.

Ce travail ne fut pas facile. Il a fallu s'initier au langage onusien très formel et aux règles de fonctionnement des séances. Grâce aux contacts établis avec le secrétariat permanent du SMSI géré par la Suisse pendant les deux premières phases, nous avons pu intégrer plus facilement les mécanismes de cette grande machine pour faire valoir le point de vue des bibliothèques.

Cela étant, même si le processus des deux premières phases du SMSI était multipartenarial, le droit de vote était limité aux délégations des États. Il fallut donc les convaincre de soutenir les paragraphes officialisant le rôle des bibliothèques dans la société de l'information.

Pour cette raison, le SLIR a organisé avec l'IFLA et la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies de Genève, une conférence préparatoire au sommet en novembre 2003. Ces deux journées [\(11\)](#) ont permis aux représentants des bibliothèques de plus de 70 pays de rencontrer les représentants de leur gouvernement au SMSI et de faire valoir l'importance des bibliothèques dans ce contexte. Le résultat des tables rondes et des discussions bilatérales de ces deux journées a été édité par l'IFLA et distribué aux délégations gouvernementales avant le sommet de décembre qui s'est tenu à Genève.

2. Les résultats de la phase de Genève

Au sommet lui-même, l'IFLA était présente sur un stand conjoint avec l'ICA et a pu organiser des tables rondes permettant de montrer le rôle utile des bibliothèques dans la société de l'information.

Le résultat obtenu fut très satisfaisant pour les bibliothèques puisqu'elles sont présentes dans la déclaration de principe aux points qui suivent [\(12\)](#) :

2.1. 2) L'infrastructure de l'information et de la communication, fondement essentiel d'une société de l'information inclusive

- 23 Des politiques propres à créer, à tous les niveaux, des conditions favorables de stabilité, de prévisibilité et d'équité dans la concurrence devraient être établies et mises en oeuvre d'une manière susceptible, non seulement de mobiliser davantage d'investissements privés pour le développement des infrastructures TIC, mais encore de répondre aux obligations de service public dans les régions où les mécanismes traditionnels du marché ne fonctionnent pas. Dans les zones défavorisées, l'installation de points d'accès public aux TIC en des lieux tels que bureaux de poste, écoles, bibliothèques et archives peut être un moyen efficace d'assurer l'accès universel à l'infrastructure et aux services de la société de l'information.

2.2. 3) L'accès à l'information et au savoir

- 26 La croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public riche, qui serait à l'origine de multiples avantages: formation du public, création d'emplois, innovation, débouchés économiques et progrès scientifiques. Les informations relevant du domaine public devraient être facilement accessibles de manière à étayer la société de l'information et

devraient être protégées contre les utilisations abusives. Il faudrait renforcer les établissements publics tels que les bibliothèques, les archives, les musées, les collections culturelles et d'autres points d'accès communautaire, de manière à promouvoir la préservation des archives documentaires et un accès libre et équitable à l'information.

2.3. 4) Le renforcement des capacités

- 32 Les créateurs, éditeurs et auteurs de contenus devraient, de même que les enseignants, les formateurs, les archivistes, les bibliothécaires et les apprenants contribuer activement à promouvoir la société de l'information, en particulier dans les pays les moins avancés.

Dans le plan d'action, les bibliothèques sont également présentes aux points suivants (13) :

2.4. B Objectifs, buts et cibles

- 6 Fondées sur les objectifs de développement qui ont été approuvés au plan international, notamment ceux de la Déclaration du Millénaire, qui s'appuient sur la coopération internationale, des cibles indicatives peuvent servir de référence globale pour améliorer la connectivité et l'accès aux TIC pour promouvoir les objectifs du Plan d'action, fixés pour 2015. Ces cibles pourront être prises en compte dans l'établissement de cibles nationales, compte tenu des conditions propres à chaque pays:
- d) connecter les bibliothèques publiques, les centres culturels, les musées, les bureaux de poste et les services d'archives aux TIC;

2.5. C Grandes orientations

- C2 L'infrastructure de l'information et de la communication: fondement essentiel d'une société de l'information inclusive
 - 9 L'infrastructure est essentielle pour concrétiser l'objectif d'inclusion numérique, si l'on veut que l'accès aux TIC soit universel, durable, ubiquiste et financièrement abordable, compte tenu des solutions appropriées déjà en place dans certains pays en développement et dans certains pays à économie en transition, pour assurer connectivité et accès durables aux zones reculées et marginalisées aux niveaux national et régional.
 - c) Dans le contexte des cyberstratégies nationales, la connectivité aux TIC devrait être assurée et améliorée dans l'ensemble des établissements scolaires, universités, établissements de santé, bibliothèques, bureaux de poste, centres communautaires, musées et autres établissements ouverts au public, conformément aux cibles indicatives.

2.6. C3 L'accès à l'information et au savoir

- 10 Les TIC permettent à chacun d'entre nous, en tout point du monde, d'accéder quasi instantanément à l'information et au savoir dont les particuliers, les organisations et les communautés devraient pouvoir bénéficier.
 - d) Les gouvernements et les autres parties prenantes devraient créer des points d'accès communautaire publics, multifonctionnels et durables offrant aux citoyens un accès abordable ou gratuit aux diverses ressources de communication, notamment à l'Internet. Ces points d'accès devraient, dans la mesure du possible, avoir une capacité suffisante pour fournir une assistance aux utilisateurs, dans les bibliothèques, les établissements d'enseignement, les administrations publiques, les bureaux de poste et autres lieux publics, l'accent étant mis en particulier sur les zones rurales et mal desservies, dans le respect des droits de propriété intellectuelle (DPI) et en encourageant l'utilisation de l'information et le partage du savoir.
 - h) Il faudrait soutenir la création et l'élargissement d'un service numérique de bibliothèque et d'archives publiques, adapté à la société de l'information, par exemple en actualisant les stratégies et législations nationales relatives aux bibliothèques, en sensibilisant tous les pays à la nécessité de disposer de "bibliothèques hybrides" et en encourageant la coopération internationale entre les bibliothèques.

2.7. C4 Le renforcement des capacités

- 11 Chacun devrait avoir les compétences nécessaires pour tirer pleinement parti de la société de l'information. Il est donc essentiel de développer les capacités et d'assurer la familiarisation avec les TIC. Les TIC peuvent contribuer à l'éducation de tous dans le monde entier, par la formation des enseignants, ainsi qu'à l'amélioration des conditions nécessaires à la formation permanente, car elles touchent des personnes hors du système d'enseignement officiel et permettent d'améliorer les compétences professionnelles.
 - c) Promouvoir le développement des compétences pour tous dans le domaine de l'informatique, par exemple en concevant des cours d'initiation à l'informatique dispensés aux fonctionnaires des administrations publiques, en tirant parti des installations existantes - bibliothèques, centres communautaires polyvalents, points d'accès public - et en créant des centres de formation aux TIC au niveau local, en coopération avec toutes les parties prenantes. Une attention particulière devrait être accordée aux catégories défavorisées et vulnérables.

2.8. C8 Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux

- 23 La diversité culturelle et linguistique, qui entraîne le respect de l'identité culturelle, des traditions et des religions, est essentielle au développement d'une société de l'information fondée sur le dialogue entre les cultures et sur la coopération régionale et internationale. Elle constitue un facteur important du développement durable.
 - b) Elaborer des politiques et des législations nationales pour permettre aux bibliothèques, archives, musées et autres institutions culturelles de jouer pleinement leur rôle de fournisseurs de contenu - savoirs traditionnels compris - dans la société de l'information, et plus particulièrement de donner accès en permanence aux informations archivées.

En lisant attentivement ces points validés par les États comme prioritaires au niveau international dans le cadre de la société de l'information, on pourrait penser que l'avenir des bibliothèques est garanti. Ce serait faire preuve de légèreté, comme il y a en effet un monde de la loi à son application, il y a un monde entre la reconnaissance internationale de principes et leur application dans la vie quotidienne.

Ce premier pas fut néanmoins décisif. Sans lui, aujourd'hui, les bibliothèques, institutions publiques dans un monde s'orientant vers la libéralisation économique et la globalisation, auraient beaucoup de peine à justifier leur existence et à faire reconnaître leur utilité.

3. La seconde phase du sommet

Conscients de l'importance de continuer l'action, l'IFLA et le SLIR ont été présents durant les travaux préparatoires de la seconde phase du SMSI, en participant activement aux différentes séances ouvertes.

Parallèlement, pour continuer dans la tradition de ce qui avait porté ses fruits, l'IFLA a organisé une nouvelle conférence préparatoire au SMSI à la Bibliothèque d'Alexandrie en Égypte quelques jours avant l'ouverture de la seconde phase du SMSI à Tunis en novembre 2005. Orientée sur la présentation d'actions concrètes réalisées par les bibliothèques pour mettre en place la société de l'information et l'accès au savoir un peu partout dans le monde, elle n'a malheureusement pas attiré les membres des délégations officielles à Tunis. Heureusement, cette conférence préparatoire a été validée comme un événement lié au sommet, et de ce fait a permis au président de l'IFLA de prendre la parole en assemblée plénière lors du sommet lui-même à Tunis (14).

Parallèlement à l'organisation de la conférence préparatoire et à la participation aux travaux préparatoires, le SLIR et l'IFLA ont créé une base de données de « Success stories » (15) montrant les projets en cours ou déjà réalisés par les bibliothèques dans le monde entier en matière d'implantation de la société de l'information autour de 6 grands axes : les bibliothèques comme

- point d'accès à l'information,
- centre de formation aux TIC,

- lieu de formation continue,
- réponses à des besoins spécifiques,
- lieu de conservation
- et lieu de mise en valeur du patrimoine culturel.

Cette base de données permet à la fois aux décideurs de trouver des exemples de réalisations réussies de mise en place de la société de l'information avec des modèles de financement parfois originaux et aux institutions de trouver des exemples pouvant appuyer des demandes de subsides pour la réalisation de projets. Elle fut présentée à la conférence préparatoire d'Alexandrie et diffusée sous forme de cdrom dans l'enceinte du sommet à Tunis.

L'IFLA était présente au sommet de Tunis mais sans avoir de stand. Malgré l'intervention en séance plénière de son président, sa présence était nettement moins visible qu'à Genève. Intégrée dans le stand de Global Knowledge Partnerships ⁽¹⁶⁾, dont elle est membre, elle a néanmoins pu créer des contacts utiles.

Dans l'agenda de Tunis pour la société de l'information ⁽¹⁷⁾, les bibliothèques sont bien présentes. Elles font désormais partie intégrante du processus de mise en œuvre du SMSI.

3.1. Mise en œuvre et suivi

- 90 Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de fournir à tous un accès équitable à l'information et au savoir, en reconnaissant le rôle joué par les TIC dans la croissance économique et le développement. Nous sommes résolus à collaborer pour que soient atteintes, d'ici à 2015, les cibles indicatives énoncées dans le Plan d'action de Genève, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité ainsi que l'accès universel, ubiquiste, équitable, non discriminatoire et financièrement abordable aux TIC et l'utilisation des TIC en tenant compte des spécificités nationales, et nous sommes résolus à utiliser les TIC comme outils pour atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en:
- k) appuyant les institutions à but éducatif, scientifique et culturel, notamment les bibliothèques, les archives et les musées, dans leur mission qui consiste à élaborer et préserver des contenus divers et variés et à offrir un accès équitable, ouvert et peu coûteux à ces contenus, y compris sous forme numérique, pour faciliter l'enseignement formel et informel, la recherche et l'innovation; en particulier, en aidant les bibliothèques à s'acquitter de leur mission de service public consistant à offrir un accès gratuit et équitable à l'information et à améliorer la connaissance des TIC et la connectivité au niveau des communautés locales, en particulier dans les communautés mal desservies;

De manière plus générale, la phase de Tunis a défini les mécanismes de suivi par un centre de coordination et de mise en œuvre par grandes orientations.

4. La mise en place du mécanisme de suivi

La résolution adoptée le 28 juillet 2006, donne une place plus importante au multipartenariat.

Dans la résolution (E/2006/L.37), adoptée le 28 juillet 2006, intitulée "Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement", l'ECOSOC a indiqué comment elle supervisera le suivi du Sommet à l'échelle du système, conformément à ce qui a été demandé dans les conclusions de Tunis, dans le cadre de son examen annuel de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences organisées sous l'égide de l'ONU⁽¹⁸⁾. A cette fin, l'ECOSOC a décidé que la Commission de la science et de la technologie au service du développement (CSTD) aidera le Conseil économique et social en tant que centre de coordination pour le suivi du SMSI à l'échelle du système.

Il a été convenu que le suivi à l'échelle du système doit être largement axé sur le développement et que la Commission devra être renforcée par un surcroît de moyens opérationnels et par la participation effective et constructive des Etats Membres à ses travaux. Tout en en préservant le caractère intergouvernemental, l'ECOSOC a décidé que la CSTD devrait utiliser l'approche multi-parties prenantes qui a été pratiquée avec succès par le SMSI. Lors de ses deux prochaines sessions (2007 et 2008), la CSTD ouvrira en conséquence ses délibérations non seulement aux ONG ayant statut consultatif auprès de l'ECOSOC, mais également, après approbation de l'ECOSOC, aux autres ONG et entités de la société civile intéressées qui étaient accréditées au SMSI. Comme cette solution provisoire ne durera que deux ans, il est vivement conseillé aux ONGs et entités de la société civile qui voudront participer au-delà des deux ans aux travaux de la Commission, de demander un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Les entités du secteur privé seront, elles aussi, en mesure de participer aux travaux de la Commission, après approbation de l'ECOSOC⁽¹⁹⁾.

L'IFLA va demander la confirmation de son statut consultatif auprès de l'ECOSOC.

5. La mise en place de l'Internet Governance Forum

Ce forum a pour but de trouver un accord multipartenaire sur la gouvernance d'Internet. Il est composé de représentants de la société civile, notamment la communauté universitaire, des gouvernements, des OI, et du secteur privé. Il travaille essentiellement par liste de discussion. Sa première conférence plénière s'est tenue à Athènes en octobre 2006⁽²⁰⁾.

S'agissant essentiellement de discussions autour d'infrastructures techniques, l'IFLA participe de loin aux discussions. Elle intervient et prend position quand il s'agit de la problématique des noms de domaines et des problèmes posés par la diversité linguistique et scripturale.

6. La mise en place par grandes orientations

Dans les instances de mise en œuvre par grandes orientations, le processus est totalement démocratique. Tous les participants ont le droit d'intervenir et de voter sur les décisions qui peuvent être prises dans les séances sur les orientations. C'est dans cette partie du processus que l'IFLA se doit d'être très active.

Les grandes orientations ont été définies par le sommet de Tunis et sont coordonnées et modérées par des organisations internationales du système de l'ONU généralement spécialisées dans le domaine traité.

6.1. LES GRANDES ORIENTATIONS

- C1. Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement
ECOSOC/COMMISSIONS RÉGIONALES DES NATIONS UNIES/UIT/[ONU-DAES]
- C2. L'infrastructure de l'information et de la communication UIT/[APC]
- C3. L'accès à l'information et au savoir UIT/UNESCO/[FAO/ONUDI]
- C4. Le renforcement des capacités PNUD/UNESCO/UIT/CNUCED/[ONU-DAES/FAO/ONUDI]
- C5. Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC UIT
- C6. Créer un environnement propice UIT/PNUD/COMMISSIONS RÉGIONALES DES NATIONS UNIES/CNUCED/[ONU-DAES/ONUDI/APC]
- C7. Les applications TIC
 - administration électronique [ONU-DAES]PNUD/UIT
 - commerce électronique OMC/UNCTAD/UIT/UPU
 - télenseignement UNESCO/UIT/ONUDI
 - télésanté OMS/UIT
 - cybertravail OIT/UIT
 - cyberécologie OMS/OMM/PNUD/UN-Habitat/UIT/OACI
 - cyberagriculture FAO/UIT
 - cyberscience UNESCO/UIT/CNUCED
- C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux UNESCO
- C9. Média UNESCO
- C10. Dimensions éthiques de la société de l'information
UNESCO/ECOSOC/[OMS/ECPAT Int'l]
- C11. Coopération internationale et régionale COMMISSIONS RÉGIONALES DES NATIONS UNIES/PNUD/UIT/UNESCO/ECOSOC/[ONU-DAES]

7. Politique de suivi de l'IFLA de la mise en place du SMSI

Si le SMSI était un dossier ponctuel pour l'IFLA, il est devenu en 2006, un dossier permanent en raison même de l'installation du processus de mise en place voulu par le SMSI. Ce processus court jusqu'en 2015.

Lors de la conférence annuelle de l'IFLA à Séoul, la présidente élue Claudia Lux a fait du groupe de travail IFLA SMSI un groupe directement rattaché à la présidence. Dans son programme, elle propose que les associations et les institutions membres de l'IFLA agissent à l'intérieur de leur pays ou de leur région pour que la mise en place de la société de

l'information dans les bibliothèques se fasse en accord avec les résolutions du SMSI dans le domaine des bibliothèques. Il faut donc que les associations nationales, locales et régionales soient informées et se forment à l'action politique. En effet, bon nombre de pays, quand ce n'est pas déjà fait, sont en train de rédiger leur politique de l'information.

Si on observe l'exemple suisse (21), c'est plutôt triste de constater que le document ne met pas en évidence le rôle central des bibliothèques dans la diffusion du savoir. Elles apparaissent juste dans la version révisée de janvier 2006, sous le chapitre culture comme des lieux qui conservent le patrimoine et qui, par le biais de la numérisation peuvent le rendre accessible à tous « Les possibilités offertes par le multimeddia, notamment l'interactivité, doivent être exploitées en faveur de la diffusion de la culture. En particulier, le patrimoine conservé dans les bibliothèques, les archives, les musées et les collections doit être ouvert à tous par le biais du réseau. La collaboration de la Confédération et des cantons est primordiale à cet égard. ». Rien n'est dit sur le rôle des bibliothèques comme point d'accès direct à l'information et au savoir. La BBS a réagi en rappelant à Monsieur Couchepin le rôle central joué par les bibliothèques pour une société de l'information et du savoir accessible à tous. La réponse qu'elle a reçue est peu satisfaisante pour notre profession. Le développement des bibliothèques n'est pas considéré comme prioritaire dans la stratégie gouvernementale du fait qu'elles dépendent dans leur majorité des autorités cantonales ou communales et ne sont de ce fait pas du ressort de la Confédération.

Nous osons espérer que la BBS n'en restera pas là. Il faudrait peut être qu'elle organise une table ronde avec les commissions parlementaires ad-hoc pour mieux faire comprendre le rôle moteur des bibliothèques.

Il faut cependant être honnête et dire que la réponse des autorités fédérales ne nous étonne guère. Elle nous interpelle une fois de plus sur l'image que notre profession donne d'elle-même à l'extérieur et nous amène à réfléchir sur les méthodes que nous utilisons pour faire connaître au public les services que nous offrons. Rien n'a semble-t-il changé depuis l'enquête de faite par la BBS en 2000. Les bibliothèques sont toujours considérées comme un lieu poussiéreux où on vient emprunter un livre. Pour le reste, il y a Google. Pourtant, dès qu'ils ont fait appel à nos compétences, nos lecteurs se rendent compte que le bibliothécaire peut lui faire gagner un temps précieux dans ses recherches sur la toile et lui faire trouver rapidement le document pertinent et validé dont il a besoin sans devoir fouiller au milieu d'un monceau de publicités ou d'informations sans rapport direct avec l'objet de sa recherche. Le moteur de recherche le plus puissant et le plus efficace possible ne sera jamais aussi rapide et aussi pertinent qu'un spécialiste de l'information documentaire connaissant son sujet. Certes les moteurs de recherche sont utiles et on ne peut plus s'en passer aujourd'hui mais leur faire une confiance aveugle serait aussi simpliste que de faire confiance aux correcteurs orthographiques performants pour les choses simples (fautes de frappe ou inversion de lettres dans un mot basique) mais incomptents au niveau grammatical et d'une pauvreté impressionnante au niveau du vocabulaire. Pour se rendre compte des dégâts du « tout-automatique » il suffit de relever les coquilles, les changements ou les non-sens infligés par le correcteur orthographique du traitement de texte à l'article rédigé par les journalistes des quotidiens. Il en va de même pour la recherche d'information sur Internet.

8. Les outils pour agir mis à disposition par l'IFLA

Pour permettre aux associations de réagir, sur proposition du SLIR, l'IFLA va développer les outils suivants: accroissement de la base de données « Success stories » et transformation en base plurilingue avec recherche en français et en espagnol en plus de l'anglais; création d'un observatoire du SMSI à Genève.

Jusqu'à fin 2006, le groupe est coordonné par Tuula Haavisto. Pendant la conférence de l'IFLA à Séoul en août, des collègues français se sont proposés pour étoffer les rangs des membres actifs du groupe de contact IFLA SMSI, qui compte actuellement une petite dizaine de personnes, et participer aux séances se tenant à Paris.

Au niveau international, le groupe IFLA SMSI participe activement aux différentes grandes orientations en fonction des priorités proposées au conseil d'administration en juin 2006 et validées lors de leur réunion à Séoul (22).

La première priorité de l'IFLA est accordée à la ligne C1 «le rôle des instances publiques », C3 « accès à l'information et au savoir ». Cette ligne d'action a tenu une première réunion d'organisation à Paris à l'UNESCO, le 16 octobre au cours de laquelle elle a déterminé des sous-groupes de travail. Bibliothèques et archives forment un de ces sous-groupes.

En seconde priorité, l'IFLA a placé la ligne C4 « renforcement des capacités », C7 «les applications TIC: administration électronique », C8 « diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux », C10 « dimensions éthiques de la société de l'information ».

En priorité moyenne, l'IFLA place la ligne C7 « Application des TIC : commerce électronique, téléenseignement, télésanté, cybertravail, cyberécologie, cyberagriculture et cyberscience ».

En basse priorité se trouvent les lignes C2 « l'infrastructure de l'information et de la communication », C5 « Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC », C6 « Créer un environnement propice », C9 « Media », C11 « Coopération internationale et régionale ».

L'objectif du Groupe de contact⁽²³⁾ IFLA SMSI est d'avoir pour chaque ligne , en fonction des priorités susmentionnées, une petite équipe avec un coordinateur qui participe activement aux débats et assure une présence active aux séances. A l'issue de chaque séance, le représentant de l'IFLA rédige un rapport et le diffuse à l'ensemble du groupe. Ces séances ont généralement lieu soit à Paris au siège de l'UNESCO soit à Genève à l'Office des Nations Unies . Il manque encore des coordinateurs pour certaines lignes d'action.

Les premières séances ont eu lieu à Genève en mai pour les lignes d'action C1⁽²⁴⁾ , C2⁽²⁵⁾ , C4⁽²⁶⁾ , C5⁽²⁷⁾ , C6⁽²⁸⁾ , C7⁽²⁹⁾ commerce, cybertravail, administration électronique, C8⁽³⁰⁾ et C11⁽³¹⁾. Ces séances ont été précédées par une séance des modérateurs des différentes lignes afin de déterminer une ligne commune d'action. L'IFLA était représentée par des bibliothécaires suisses aux lignes C1, C7 administration électronique et C8 diversité culturelle.

Les lignes C3⁽³²⁾, C7 téléenseignement⁽³³⁾, C9 media⁽³⁴⁾ et C10⁽³⁵⁾ se sont réunies pour la première fois à Paris au siège de l'UNESCO en octobre. La ligne C7 cyberscience pour sa part a tenu sa première séance organisée par l'UNESCO à Beijing. L'IFLA était représentée à la ligne C3 et à la ligne C7 cyberscience.

Toutes ces séances ont eu pour objet de se mettre d'accord sur les modalités de travail et d'organiser la suite des travaux en groupe ou sous-groupes et de définir ceux-ci. Des plateformes de suggestions sont mises en place pour les grandes lignes dont l'UNESCO est facilitateur. Tout un chacun peut y apporter sa contribution.

9. Que peut nous apporter la mise en place du SMSI et le suivi actif mis en place par l'IFLA dans notre activité professionnelle ?

Les bibliothécaires sont généralement d'un naturel timide et discret. La déclaration de principes, le plan d'action et l'agenda de Tunis du SMSI les placent pourtant au cœur de la société de l'information, leur donnant un rôle central dans la mise en place concrète d'une société de l'information et du savoir accessible à tous.

En gardant présentes à l'esprit les résolutions du SMSI dans tous les projets que nous mettons en place dans nos bibliothèques et en les utilisant dans nos argumentaires, nous pouvons obtenir un meilleur soutien de nos autorités pour leur réalisation et ainsi offrir les prestations attendues par le public. En utilisant les exemples existants dans la base de données « Success stories », nous pouvons leur montrer l'utilité de nos projets.

Il faut également penser à mieux faire connaître du public notre rôle dans la société du 21ème siècle. En recourant à la presse pour chaque nouveauté mise à disposition de nos lecteurs, mais aussi en établissant par le biais de manifestations culturelles ou de débats un dialogue direct avec le public, petit à petit tout un chacun aura le réflexe de s'adresser aux bibliothèques pour trouver les informations et les documents qui l'intéresse que ce soit à distance ou sur place.

Pour ceux qui sont impliqués dans la vie associative, il est important de faire comprendre aux hommes politiques exactement ce que les bibliothèques offrent au public. Trop souvent encore, la bibliothèque est vue comme un magasin de livres où on peut emprunter celui qui nous intéresse. Beaucoup de personnes dans le public ignorent tous les services en ligne offerts par nos institutions depuis l'accès aux trésors numérisés du patrimoine documentaire jusqu'aux documents validés de la recherche scientifique.

Outre les services directs, il convient de mettre en avant notre savoir-faire au niveau de la recherche documentaire. Trop d'information tue l'information. C'est un peu l'effet que produit Google sur le commun des mortels qui n'a pas été initié aux subtilités de la recherche par un professionnel qui ne demande qu'à lui transmettre son savoir-faire. Dans les bibliothèques universitaires l'initiation des nouveaux étudiants à la bibliothèque est devenue chose commune. Elle mériteraient d'être mieux connue du grand public.

Dans nos travaux quotidiens, ayons conscience de nos compétences. Le bibliothécaire, l'archiviste ou le documentaliste est celui qui peut faire gagner un temps précieux au chercheur, au professionnel ou au simple citoyen qui a besoin d'une information pertinente et certifiée pour résoudre un problème.

NOTES

- (1) <http://www.itu.int/wsis/basic/about-fr.html>
- (2) <http://www.itu.int/wsis/basic/about-fr.html>
- (3) http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=1161|0
- (4) http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=1160|0
- (5) http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2266|0
- (6) http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2267|0
- (7) OI
- (8) Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies <http://www.ngocongo.org/index.php>
- (9) Union Internationale des Télécommunications
- (10) International Council of Archives
- (11) Documents relatifs à cette conférence préparatoire sous <http://www.ifla.org/III/wsis.html>
- (12) http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=1161|0
- (13) http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=1160|0
- (14) Texte de l'intervention d'Alex Byrne <http://www.ifla.org/III/wsis/Byrne-Plenary-Address.html>
- (15) <http://fmp-web.unil.ch/IFLA>
- (16) <http://www.globalknowledge.org/>
- (17) http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2267|0
- (18) <http://www.un.org/french/ecosoc/2004/> Pour en savoir plus sur le système de l'ONU : <http://www.un.org/french/aboutun/organigramme.html>
- (19) <http://www.itu.int/wsis/follow-up/index-fr.html>
- (20) Pour en savoir plus : <http://www.igfgreece2006.gr/?tid=22&aid=43>
- (21) Textes disponibles sur <http://www.bakom.admin.ch/themen/infosociety/00695/index.html?lang=fr>
- (22) Libraries and the WSIS actions lines (draft) <http://www.ifla.org/III/wsis.html>
- (23) Coordinateurs : C1 Daisy.McAdam, C2 Kristine Clara, C3 Geneviève Clavel, Danielle Mincio, C4 IFLA ALP coordinateur des sections régionales, C5 Kristine Clara avec CLM et FAIFE, C6 en fonction des sujets traités l'IFLA désigne une personne, C7 les sections spécialisées de l'IFLA, C8 Geneviève Clavel, Danielle Mincio, Sinikka Sipila, C9 FAIFE, C10 FAIFE, C11ALP.
- (24) <http://www.itu.int/wsis/c1/index.html>
- (25) <http://www.itu.int/wsis/c2/index.html>
- (26) <http://www.itu.int/wsis/c4-c6/index.html>
- (27) <http://www.itu.int/wsis/c5/index.html>
- (28) voir C4

(29) <http://www.itu.int/wsis/c7/e-government/index.html>, <http://www.itu.int/wsis/c7/e-business/index.html>, <http://www.itu.int/wsis/c7/e-employment/index.html>

(30) <http://www.itu.int/wsis/c8/index.html>

(31) <http://www.itu.int/wsis/c11/index.html>

(32) http://portal.unesco.org/ci/en/ev.php-URL_ID=22546&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

(33) http://portal.unesco.org/ci/en/ev.php-URL_ID=22548&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

(34) http://portal.unesco.org/ci/en/ev.php-URL_ID=22549&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

(35) http://portal.unesco.org/ci/en/ev.php-URL_ID=22547&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html